

4.3 - S'adresser aux médias pour faire connaître les actions

COMMUNIQUÉ ET DOSSIER DE PRESSE

Il est important de ne pas confondre ces deux termes :

- un communiqué doit susciter, en moins d'une page, l'intérêt du journaliste à propos d'un sujet. Il est donc concis et présente une idée par phrase et un aspect du sujet par paragraphe.

- un dossier présente un sujet vu sous plusieurs angles, sans être volumineux (une dizaine de pages). Il est écrit dans un vocabulaire simple, sans jargon technique ni sigles et peut comporter des illustrations (schémas, tableaux, photographies, en veillant au respect des droits associés).

Objectifs

Les médias sont un moyen d'informer, de faire connaître au grand public et aux pratiquants les espaces naturels préservés, leur patrimoine et de rendre lisible les objectifs de gestion et les actions menées concernant les sports de nature.

Principe

Il s'agit de mettre en oeuvre deux types d'actions :

- mener des actions ponctuelles de communication autour d'un projet ou d'une réalisation ;
 - entretenir sur la durée des relations privilégiées avec certains partenaires médias afin d'améliorer leur mobilisation lors d'événements.
- Il existe de nombreux médias mobilisables (presse généraliste, spécialisée nature ou sports, radio, télévision, Internet par l'actualité de certains sites...) travaillant à différentes échelles (locales, régionales, nationales, internationales) et avec des formes variées de documents (brèves d'actualité, chroniques régulières, publications de dossier...).

Méthode

- Identifier acteurs et contexte

Pour toute communication, le public cible doit être identifié et connu afin que le sujet du message, les termes et les médias utilisés lui correspondent. A l'échelle d'un espace naturel préservé, les médias les plus faciles à intéresser sont la presse locale et régionale, ainsi que les radios ou télévisions régionales. Il ne faut pas oublier que les médias n'ont pas vocation à "transmettre" la parole du gestionnaire mais qu'elles sont des acteurs du territoire avec leurs propres filtres et interprétations des informations.

- S'associer

Lors de la prise de contact ou la diffusion d'une information à des journalistes, le gestionnaire doit penser à se présenter clairement, préciser l'espace qu'il gère et les modalités de sa protection. En effet, il arrive souvent que les journalistes n'aient que peu de connaissances sur les réalités de la gestion des espaces naturels. Il est également crucial de lier et d'entretenir ses contacts avec des personnes bien identifiées (journalistes ou correspondants locaux). Elles peuvent souvent faire passer des nouvelles plus rapidement et plus efficacement qu'en diffusant simplement un communiqué à des rédactions très sollicitées et qui ne connaissent pas l'interlocuteur.

- Se concerter et décider

Si d'autres acteurs doivent être concernés par l'information transmise (partenaire, financeur), il est impératif de s'assurer de leur compréhension et leur adhésion au message, avant sa diffusion.



Nature : quid des quads ?

Il y aurait 40.000 quads en France et leur cohabitation avec les adeptes de loisirs silencieux devient de plus en plus difficile. Rencontre avec Gilles Prost, chargé d'une enquête au parc naturel régional du haut Jura.

- Le parc naturel régional du haut Jura a réalisé une enquête sur les problèmes posés par le développement de la pratique des sports motorisés, pourquoi ?

- Les maîtres nous ont fait part de tensions grandissantes entre les adeptes de sports motorisés et les randonneurs, les touristes mais aussi les pêcheurs, les chasseurs, les canoïcistes et même les agriculteurs qui se sentent dérangés. La pratique de la moto et des 4

humides, etc. les engins motorisés sont autorisés sur les routes, les chemins ruraux qui sont la propriété des communes mais sont ouverts au public et sur les voies privées d'apparence carrossable sauf interdiction mentionnée. La carrossabilité étant définie par l'accès pour une voiture normale avec un chauffeur normal, c'est-à-dire qui ne roule pas à 80 km/h dans un chemin de terre.

- Comment sait-on si l'on est

car ils craignent d'être restreints dans leurs déplacements.

Des sanctions

- Les contrevenants sont donc possibles de sanctions ?

- Les Offices nationaux de la pêche et de la chasse et la gendarmerie peuvent verbaliser. La loi est applicable mais il n'y a pas suffisamment de moyens humains pour l'appliquer. On comptabilise moins d'une dizaine de PV par an dans le



Il y aurait 40.000 quads en France et leur cohabitation avec les adeptes de loisirs silencieux devient de plus en plus difficile. Rencontre avec Gilles Prost, chargé d'une enquête au parc naturel régional du haut Jura.

- Le parc naturel régional du haut Jura a réalisé une enquête sur les problèmes posés par le développement de la pratique des sports motorisés, pourquoi ?

- Les maîtres nous ont fait part

humides, etc. les engins motorisés sont autorisés sur les routes, les chemins ruraux qui sont la propriété des communes mais sont ouverts au public et sur les voies privées d'apparence carrossable sauf

car ils craignent d'être restreints dans leurs déplacements.

Des sanctions

- Les contrevenants sont donc possibles de sanctions ?



- Mettre en oeuvre

Quelques éléments clés pour communiquer efficacement :

- avoir un objectif concret et défini autour duquel bâtir une stratégie de communication cohérente ;
- connaître son audience ;
- définir le message clef : celui que l'on souhaite voir retenu par le public cible, il doit être simple et facilement énonçable pour être facilement mémorisable ;
- définir les moyens à mettre en oeuvre : langage, mots simples, images et expressions "parlantes" évoquant le quotidien...

Les loisirs motorisés et les chemins en milieu rural

Fiche technique

Concilier la randonnée et les loisirs motorisés

Concilier ces activités avec le souci de respecter l'environnement et le cadre de vie, est un des enjeux à développer sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois. Ceci implique la connaissance des chemins, de leurs usages et du milieu. C'est pour apporter des réponses aux décideurs locaux et aux pratiquants que cette fiche technique a été élaborée, dans le souci de concilier la randonnée et les loisirs motorisés tout en respectant les usagers. Ce guide invite chacun à analyser la situation dans laquelle il se trouve afin de prendre les meilleures dispositions possibles, au regard des différentes pratiques, dans le respect de la réglementation existante.

Parc naturel régional de l'Avesnois

Il ressort donc de ces quelques repères qu'un communiqué de presse doit être simple, clair, précis, court et imagé. Les termes utilisés doivent accrocher l'attention du journaliste et constituer la base d'un "premier jet" d'article.

Entre les actions de communication liées à un événement exceptionnel (inauguration, signature d'une convention, accident grave), donc nécessairement ponctuelles, il est important d'entretenir le lien avec les journalistes avec lesquels des contacts ont été établis. Cela passe par la diffusion régulière d'informations ou des invitations sur le terrain à suivre le travail réalisé avec les partenaires (pratiquer un sport de nature, assister à une animation ou à un suivi naturaliste). Il est judicieux de cibler ces invitations sur les périodes de l'année les plus "creuses" en actualités (vacances d'été ou de Noël) ou de créer des événements qui susciteront l'intérêt du journaliste.

- Faire connaître et évaluer

Suite à une action ponctuelle de communication ou en continu tout au long de l'année, il peut être utile de réaliser un dossier de presse : il sera lui-même un bon moyen de communiquer auprès des acteurs locaux, des élus, des financeurs et de mettre en valeur l'action réalisée par le gestionnaire et ses partenaires. Il peut ainsi motiver d'autres acteurs à s'associer à la démarche.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB